

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef: A. SCHNÉEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Ville de Lyon..... Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône..... 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements..... 12 fr. — 23 fr. — 48 fr.
Pour l'Étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant: C. THÉNÉSY
Imprimerie de H. Stroz, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

15 octobre.

La « conjonction éventuelle des deux centres » paraît tenir une large place aujourd'hui dans les préoccupations, et il faut bien le dire, dans les espérances de l'entourage de M. Thiers. On n'a pas oublié que déjà, à la suite de la dernière séance de la commission permanente de la Chambre, le bruit avait été répandu que le rapprochement des centres était bien près d'être un fait accompli, et que, par ses déclarations, à la fois républicaines et conservatrices, le président de la république avait réussi d'emblée à former un puissant parti de gouvernement, sur lequel il compte s'appuyer désormais.

Le *Bien public*, organe officieux de la présidence, publiait hier une note, que reproduisent tous les autres journaux, et qui donne une certaine apparence de vérité à ces suppositions, qui nous avaient semblé quelque peu hasardeuses jusqu'à présent. L'effet produit par la séance de la commission de permanence et par les déclarations si énergiques et si franches du président de la République, dit cette note, est plus grand encore qu'on ne pouvait s'y attendre. Nous apprenons de source certaine que l'adhésion du centre droit à la politique du gouvernement a pris, depuis cette séance, un caractère remarquable d'unanimité. Ainsi se trouva constituée, dès l'ouverture de la session, ce parti d'ordre et de liberté, véritable parti de gouvernement dont des espérances tardives ou d'injustes méfiances avaient jusqu'ici retardé l'organisation.

Quelles sont ces espérances tardives, ces méfiances injustes, dont parle le *Bien public*? Il n'est pas malaisé de le comprendre, et, si nous avons su lire entre les lignes, MM. de Broglie, Saint-Marc Girardin et consorts, renonceraient à tout espoir de restaurer la monarchie. Ils se décident à soutenir la politique du gouvernement et, acceptant sans arrière-pensée maintenant la forme républicaine, ils feraient à M. Thiers l'honneur de ne plus le soupçonner de pactiser avec la démagogie. Est-ce bien là ce que signifie la note du *Bien public*? La chose ne nous paraît pas douteuse, et déjà nous nous sommes expliqués sur ce revirement prétendu de la politique gouvernementale et sur les conséquences qu'on voudrait en tirer.

Le *Bien public* est-il bien informé? Nous ne savons, et peut-être trouvera-t-on qu'il s'aventure beaucoup, en parlant pour un groupe, dont tous les membres sont dissimulés en ce moment. Quoi qu'il en soit, nous ne demanderions pas, bien entendu, aux notabilités du centre droit, si leur conversion est aussi sincère qu'elle a été subite.

Partisans décidés de la république ouverte à tous, nous nous contenterions d'observer que l'union des deux centres ne pourrait exercer une heureuse influence sur la marche des affaires, qu'autant que le nouveau groupe parlementaire qui en résulterait ne serait, sur aucun point important, en désaccord avec la gauche modérée.

Dans ces conditions, mais dans ces conditions seulement, nous nous féliciterions du renfort que va recevoir le centre gauche. Mais, si l'on pouvait admettre que, comme gage de ses sentiments conservateurs, M. Thiers eût réellement promis aux chefs du centre droit, d'abandonner le parti qui l'a jusqu'à ce jour défendu envers et contre tous, nous ne pourrions que blâmer, nous combattions énergiquement ces tendances funestes.

Point de parti de gouvernement, en dehors de la gauche républicaine, telle est, ce nous semble, la première des nécessités qu'imposent au pouvoir la situation du pays et l'état de l'opinion.

Il paraît certain aujourd'hui qu'aucune circulaire ministérielle ne sera adressée aux préfets, à l'occasion des élections partielles. La question aurait été agitée dans le dernier conseil des ministres, et le gouvernement aurait enfin reconnu l'inutilité de cette mesure, qui eût constitué une sorte d'intervention et contre laquelle nous nous sommes, pour notre part, prononcés depuis le premier jour.

Les informations importantes que nous avons publiées avant-hier concernant la modification possible du cabinet italien dans un sens favorable à la France, sont indirectement confirmées par le langage des journaux allemands.

Ainsi que le fait remarquer l'*Opinion nationale*, qui reproduit la nouvelle, ces feuilles constatent qu'une réaction s'est produite en Italie contre la prépondérance de l'influence prussienne. La raison qu'elles en donnent est au moins originale. Tout en rendant hommage

à l'habileté diplomatique de M. Fournier, la presse officieuse de Berlin insinue, en effet, que sa tâche a été rendue facile par la maladie de l'ambassadeur prussien auprès du roi d'Italie, maladie qui le tenait éloigné de son poste.

Les dernières nouvelles d'Espagne ne nous apportent aucun détail nouveau relativement à l'insurrection qui a éclaté au Ferrol. Une dépêche de Bayonne annonce seulement qu'une attaque des troupes royales était imminente et que déjà un certain nombre d'insurgés avaient fait leur soumission.

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

Un de nos amis de Paris nous annonce la publication prochaine d'un ouvrage qui ne manquera pas d'être remarqué. Ce sont des *Lettres politiques* de M. Ed. Laboulaye, et un recueil de travaux du même auteur, datant de diverses époques. M. Ed. Laboulaye s'occupe en ce moment, de rédiger un *Projet de constitution*, qui sera à peu près la reproduction de ses lettres, publiées récemment par le *Journal des Débats*, et terminées dans le numéro d'aujourd'hui. C'est la librairie Charpentier qui édite ces importantes publications.

Un de nos correspondants de Paris, qui revient de faire une tournée en province et en Suisse, nous communique aujourd'hui les impressions qu'il a rapportées de ce voyage. Elles sont intéressantes à plus d'un titre, consistant surtout. Aussi croyons-nous devoir attirer plus particulièrement sur cette lettre l'attention de nos lecteurs :

14 octobre 1870.

La politique ne chôme pas beaucoup depuis quelques jours, et, plus nous allons, plus nous approchons du 4 novembre, plus nous la verrons s'épanouir, comme le soleil, annoncé d'abord par une pâle aurore, envahit peu à peu et embrase ou illumine l'horizon. Dieu veuille que nous ayons l'illumination sans embrasement!

On devient poétique loin de l'arène militante des affaires, et mon langage en est une preuve. Depuis que je vous ai quitté, j'ai voyagé en Suisse, je me suis plus d'une fois demandé pourquoi tant de gens s'obstinent à vivre au milieu des disputes et des tristesses de ce monde, quand il y a des coins de terre paisibles où l'on peut oublier tout cela. Mais ces contrastes sont la vie; et, en définitive, j'ai retrouvé avec joie mes habitudes de labeur quotidien et le pavé banal du quartier Montmartre, qui a remplacé pour notre génération le ruisseau de la rue du Bac.

Suis-je, depuis cette tournée en province, le jouet de mirages optimistes ou la situation tend-elle réellement à s'améliorer? Quoi qu'il en soit, je vois l'avenir d'un ciel moins soucieux que jadis, et ni les étrangetés réactionnaires que j'ai aperçues durant mon voyage, ni les excentricités radicales dont j'ai entendu gémir tant de petites feuilles bien pensantes, n'ont mordu sur mes bonnes impressions.

J'ai vu, il est vrai, un monde de châteaux et de châtellenies encore livré à des idées et à des locutions qui ne sont guère de notre temps; j'ai vu une bourgeoisie, anoblée d'hier, déplorer la récente loi qui oblige les jeunes gens de toutes les classes à concourir à la défense du pays, et une dame respectable et sensée, en possession d'un des plus beaux noms de France, exprimer son étonnement que la France n'ait pas été sauvée dans la dernière guerre par la jeune Bernadette, de Lourdes.

J'ai vu des républicains radicaux afficher une intolérance inqualifiable, et compromettre l'avenir, de gaieté de cœur pour satisfaire des ressentiments ou des préventions. J'ai vu des enfants du peuple insulter dans la rue un prêtre inoffensif, et j'ai entendu un prêtre de village tonner en chaire contre des gens

qui ne connaissent pas, simplement parce qu'ils ne pensaient pas comme lui.

J'ai vu nos braves et laborieuses campagnes déjà attaquées par l'influence des utopies, tout en demeurant enfouies dans la plus profonde ignorance. Des paysans regardant du coin de l'œil l'enclos du gros propriétaire local, et le propriétaire alarmé n'imagine pas d'autre sécurité que de remettre le pays sous la coupe d'un protecteur quelconque, fut-ce Cromwel ou Bonaparte.

Certes, tout cela n'est point bien réjouissant; mais le tableau a d'autres traits plus propres à nous encourager.

Ni la superstition, ni l'ignorance, ni l'aveuglement ne sont aussi généralement répandus qu'ils en ont l'air au premier abord.

J'ai vu des paysans, des ouvriers d'un grand jugement qui se rendent compte de ce qui est désirable et possible, et qui ne demandent que la sécurité du travail. J'ai vu en même temps, dans ce qu'on appelle la société réactionnaire, des jeunes gens, des femmes, qui protestent en public, par leur silence, contre les folles illusions de leurs pères ou de leurs maris, et qui, dans le particulier, déplorent la guerre insensée conduite par les coryphées de la monarchie contre le gouvernement du pays par le pays.

J'ai vu des libres-penseurs exprimer une franche indignation contre les sectaires de Nantes, et des personnes très-religieuses reconnaître le mal que les exagérations nous causent.

En un mot, à côté de passions encore ardentes, j'ai constaté un grand besoin d'apaisement et surtout, chez la plupart, une immense bonne volonté. Une des choses qui m'ont le plus frappé, est le soin apporté à l'éducation des enfants. Je n'ai guère rencontré de famille où l'on ne s'impose des sacrifices pour apprendre aux enfants la gymnastique, les langues, l'histoire, et pour les mettre à même de se suffire un jour dans toutes les situations.

Ce n'est pas que les gens raisonnables s'effraient de l'avenir autant que les alarmistes dont je vous parlai tout à l'heure. On sait très bien qu'il y a en France, plus qu'en aucun autre pays du monde, une classe innombrable de petits propriétaires ruraux qui sera toujours un obstacle assuré contre tout bouleversement de la fortune foncière, et bien des personnes croient qu'une semblable division de la fortune mobilière sera la plus certaine des sauvegardes contre le mal social qui nous travaille.

Mais, ces mêmes gens raisonnables comprennent que la supériorité intellectuelle et morale est la seule qui justifie désormais les autres, et ils veulent que leurs enfants soient en mesure de conserver par eux-mêmes leur situation dans le monde.

Voilà l'impression que j'ai rapportée. Vous connaissez ce jeu qu'on nomme le casse-tête chinois. On y passe des heures sans rien découvrir. Puis, tout d'un coup, une combinaison se place comme d'elle-même sous la main, et les pièces viennent en un instant s'encasteler les unes dans les autres.

Notre état intérieur ressemble un peu à cela. Au premier abord on dirait le chaos; mais, après tout, la bonne volonté est grande, et nous avons encore les qualités d'une grande nation. Le moment actuel a le caractère d'une transition. Une fois lancés sur la voie nouvelle, nous y courrons comme un navire sorti des écueils et dont un bon vent remplit les voiles.

Il faut, du reste, pour bien apprécier l'état de la France, le contempler un peu à distance. J'entends dire partout que les étrangers nous jugent mieux que nous ne nous jugeons nous-mêmes, et, pour ma part, j'ai recueilli en Suisse des témoignages qui ont été bien sensibles à mon cœur de Français. La bonne tenue, les bons sentiments de nos

soldats, ont laissé le meilleur souvenir à ce peuple hospitalier, que la politique équivoque de l'empire avait seule un instant refroidi contre nous.

Mais voilà assez de variations dithyrambiques sur mes espérances. Revenons dans la réalité quotidienne et souvenons-nous qu'il n'est pas temps de nous endormir : le navire n'a pas encore franchi la passe des récifs.

Nous reproduisons ici un article que le *Temps* a publié ce matin et qui nous semble traiter avec une juste parfaite les questions que soulèvent certaines protestations produites par les membres de la droite dans la commission de permanence. Le point de vue auquel se place notre confrère parisien nous paraît être, dans ces questions délicates, celui qui doit s'imposer à tous les esprits sincèrement libéraux :

« Eh bien, je vous le dis ici, nous n'acceptons ni pour nous, ni pour nos femmes et nos enfants l'obligation de nous cacher pour prier. Nous voulons la liberté; nous voulons la liberté de la prière, où et quand nous voulons. »

C'est ainsi que M. de la Rochefoucauld-Bisaccia apostrophait jeudi dernier M. le président de la république, et ce langage n'était pas nouveau, car l'évêché de Nantes l'avait déjà tenu et avec plus d'énergie encore. Nous voulons, comme M. de la Rochefoucauld, la liberté de la prière, et de plus que lui toutes les autres libertés; mais il ne suffit pas de vouloir la liberté, il faut aussi mériter de l'inscrire dans nos lois, il faut mériter, par nos efforts accomplis sur nous-mêmes, sur nos habitudes d'esprit, sur nos instincts.

Les uns professent qu'avec une bonne législation et de bons gendarmes il n'y a rien à craindre pour l'ordre public; les autres déclarent que, pour fonder la liberté, il faut commencer par supprimer la législation et les gendarmes; d'autres enfin, et M. de la Rochefoucauld nous paraît être de ceux-là, prétendent tirer à soi la législation et les gendarmes, sous prétexte que l'état doit protéger les honnêtes gens et qu'il doit des honnêtes gens les désirent. Notez que les fanatiques de tous les partis se ressemblent : lorsque les radicaux sont troublés en leurs manifestations, ils protestent contre l'inertie et la partialité de la police.

Sans doute il serait excellent qu'un peuple pût se passer de règles écrites, et de force publique pour les faire respecter; sans doute il serait heureux que chaque citoyen eût l'assurance de n'être jamais gêné dans ses plus extrêmes fantaisies; mais il faudrait commencer par apprendre la sagesse pour soi et la tolérance pour autrui. L'état a beau faire, il ne peut pas être sage et tolérant pour tout le monde; si, préoccupés de donner une libre et bruyante carrière aux sentiments qui vous agitent, vous vous répandez sur la voie publique en rassemblements ou en processions, si vous arboriez des drapeaux ou des bannières, si vous entonnez le chant du *Ca ira* ou le cantique du *Sacré-Cœur*, l'état vous doit une certaine protection, mais il ne peut vraiment pas s'engager à supprimer la circulation pour tout ce qui n'est pas vous, encore moins est-il en mesure de vous préserver des sifflets et des huées : l'usage de la liberté est rarement entravé, l'abus rencontre toujours des résistances, soit dans les lois, soit dans les mœurs.

Peut-être arriverons-nous un jour à respecter même l'abus, et c'est de ce point de vue largement libéral qu'il faut travailler à l'éducation de l'esprit public; mais, comme la tolérance la plus étendue a des bornes, nous devons nous la rendre, les uns aux autres, plus facile et plus pratique par une commune modération.

Les rapports des citoyens entre eux et des partis entre eux ne sauraient se régler par cet ensemble de traditions et d'habitudes qu'on appelle la politesse; pourtant il faut, dans un pays tout comme dans un salon, que chacun ait la volonté de ne pas gêner les autres et le courage de se gêner pour les autres. Si personne ne se gêne, tout le monde finirait par être gêné : les partis qui veulent aller jusqu'au bout de leur liberté rencontrent en chemin si non l'obstacle légal, du moins la résistance des autres partis; il faut donc ou savoir s'arrêter ou s'attendre à être arrêté. C'est là un dilemme nécessaire, fatal, auquel aucune nation n'échappe par aucune forme de gouvernement : trouver en soi la règle et la discipline qu'on ne veut pas accepter de la loi,

qui pénétrant dans la toiture n'existaient pas. La disposition de ces trois toitures a été assez exactement reproduite dans la façade du Palais du commerce qui est sur la place de la Bourse.

La façade de Simon Maupin avait donc une hauteur moindre que la façade telle qu'elle a été modifiée par Mansard. On peut même ajouter qu'elle avait moins d'homogénéité dans la silhouette, les trois toitures étant indépendantes les unes des autres. Mais elle avait une unité de style plus complète, et une plus grande pureté dans les formes. Malgré un rare caractère de noblesse et d'ampleur, la façade remaniée par Mansard est d'une architecture moins rigoureusement correcte. L'alternance des balustrades, qui sont censées accuser une terrasse, avec des pavillons couverts en dôme ne constitue pas un parti complètement logique et suivi. Pour tout dire d'un mot la façade remaniée est d'un grand architecte, mais on sent qu'elle appartient à une époque plus voisine de la décadence. La façade de Maupin, telle qu'elle est représentée dans la gravure signée de cet architecte, quoi qu'elle donne l'idée d'un édifice moins grandiose, a une autre physionomie, une autre saveur, si l'on peut ainsi parler. Elle a quelque chose de plus achevé dans son petit cadre.

telle est la condition essentielle du régime libéral, et tel est aussi le sens qu'il faut donner à la formule américaine, *self-government* : le gouvernement par soi-même, dit Lagrange, le gouvernement de soi-même, ajoute la raison.

COURRIER DE PARIS

14 octobre 1872.

Les incidents qui occupent le public et la presse depuis quelques jours n'ont pas encore perdu tout leur intérêt. On continue d'argumenter sur la mystification ou la comédie qui s'est faite à propos de M. Ernest Picard, et les feuilles bonapartistes tirent leurs derniers bénéfices en l'honneur du prince Napoléon (Jérôme), victime innocente et persécutée.

M. Thiers présentera-t-il une loi d'exception contre cette famille à la rentrée de la Chambre? Les avis sont partagés. Les uns disent qu'il n'y a besoin d'aucune loi contre des gens qui ne cachent pas leur intention de remettre, *per fas et nefas*, la main sur le pays qu'ils ont précipité dans l'abîme. D'autres pensent que le président saisira l'occasion de déjouer les intrigues de certains monarchistes qui se raccrochent au bonapartisme faute de mieux.

On a remarqué, en effet, quel froid accueil la droite de la commission de permanence a fait aux mesures annoncées contre le cousin de l'ex-empereur, et l'on n'ignore pas de quoi sont capables quelques royalistes doublés de cléricaux en voyant que la France définitivement leur échappe. Le *Journal de Paris*, organe des coryphées de l'orléanisme, a excité un vrai scandale par ses sympathies en faveur des Chevreau et des Forcade, candidats bonapartistes, et voici, à Bordeaux, le *Courrier de la Gironde*, organe du duc Decazes, qui en fait autant, à tel point que le rédacteur, M. Cruget, s'en va en congé pour ne pas participer à cette manière d'agir. M. Thiers ne ferait-il pas bien, en face de cette attitude, de provoquer une loi contre les Bonaparte, et d'obliger les réactionnaires intraitables à dire tout haut si décidément ils aiment mieux l'empire que la république?

De reste, quel pauvre représentant on se prépare à donner, dans la Gironde, à la République! M. Caduc, dont le nom vient d'être adopté par les comités républicains du lieu, n'a ni notoriété, ni valeur, ni talent, ni caractère. On eût pu en trouver d'autres, mais qui, moins avancés sans doute, n'eussent pas convenu au parti extrême, sans rallier pour autant les monarchistes pressés de se jeter dans les bras de M. de Forcade La Roquette. Et c'est, ainsi qu'à ce dernier, un des hommes remarquables, sans contredit, du parti bonapartiste, on ne trouve à opposer que Caduc. Aviez-vous revé ce successeur, ô Girondins!

On annonce aussi la candidature de M. Edmond About dans les Vosges. La prison politique était jadis un chemin vers la déportation; grâce aux Prussiens, nous avons maintenant une nouvelle variété du genre. On fait ce qu'on peut. Toutefois le *XIXe Siècle* n'en souffre ni. Il se réserve probablement de démentir, si la chose ne prend pas.

L'Ordre (qui vit toujours, malgré les signes contraires) publie une lettre de M. Dugué de la Fauconnerie, impérialiste percherois, où celui-ci confirme ce qu'on avait raconté de ses conseils au prince Napoléon. Il avait menacé le prince d'abandonner la cause, si ce dernier cédait aux injonctions du gouvernement, mais la vue des gendarmes a été la plus forte.

Que va faire maintenant M. Dugué? Va-t-il se rallier à la république comme les membres du centre droit? C'est le *Bien public* qui racontera hier soir que les membres du centre droit, enchantés des dernières déclarations de M. Thiers, se rallient à lui. Je trouve cette note du *Bien public* assez drôle. Qu'est-ce que le *Bien public* en sait? Où sont, en ce moment de villegiature et de vendanges, les membres du centre droit? Et où est le centre droit lui-même? Est-ce celui de M. de Broglie ou de M. Casimir Périer? Mais les officieux éprouvent toujours le besoin de faire du zèle.

Je puis vous annoncer de bonne source que l'évacuation de la Marne et de la Haute-Marne commencera mercredi : bonne nouvelle! Le prince Orléaniste de ce soir à la présidence en petit comité. Cela coupe court à tous les bruits de voyage mis sur le compte de ce diplomate. Il n'a jamais été vrai non plus que M. d'Arnim dût être remplacé à Paris par M. de Solms ni par qui ce soit.

Je vous signale tout à l'heure, à propos des affaires bonapartistes, une particularité qu'on a remarquée dans le *Gaulois* de ce matin. Hier, ce journal s'étonnait de ne rien avoir reçu d'un de ses rédacteurs, M. Francis

Aubert, envoyé à la suite du prince Napoléon. Ce matin il ne publie pas davantage de correspondance de M. Aubert, mais ne témoigne non plus aucun étonnement. Serait-ce que le gouvernement lui aurait fait dire de mettre un frein à ses amplifications de l'incident? Beaucoup de personnes au courant des dispositions de l'Élysée sont portées à le croire.

Je termine par un mot sur la question toujours palpitante du procès Bazaine. Rappelez-vous, je vous prie, ce que je vous ai dit il y a longtemps là-dessus : à mon avis, jamais ce procès n'aura lieu. Cette conviction de ma part, combattue par bien des apparences, m'est confirmée aujourd'hui par tous les bruits que je recueille depuis mon retour. D'abord, quoique l'instruction soit sur le point d'être achevée, il n'est pas même question à Versailles du local à approprier pour cette gigantesque affaire. De plus, il est constant que le prévenu est en proie à une fièvre nerveuse très-intense, qui ne cède que pour faire place à un grand abattement, et l'on ne peut prévoir quelle conclusion soudaine peut sortir d'un jour à l'autre d'un tel état normal.

La condamnation n'est pas douteuse, aux yeux des gens les mieux informés. Ceux qui croient à un acquittement sur les questions militaires, se rattrapent sur les négociations que l'on dit poursuivies entre le maréchal et les Prussiens. Toutefois la défense sera désespérée, et si M. Lachaud, suivant son habitude, est tout prêt à sacrifier l'honneur de son client pour sauver sa tête, il n'y a pas à espérer que l'armée française et ses chefs ne reçoivent pas quelques coups dans ce conflit acharné. En un mot, un immense scandale se prépare, et, sachant les répugnances de M. Thiers, je ne sais comment nous y échapperons, mais je suis convaincu que nous y échapperons. Convenez que ce ne soit pas long si nous étions au temps de Richelieu ou seulement de Mazarin. Nous ne sommes qu'à celui de M. de Bismarck. Sera-ce suffisant?

La prévention du maréchal Bazaine.

Depuis que — et il y a de ceci bientôt cinq mois — le maréchal Bazaine s'est constitué prisonnier à Versailles, en attendant son jugement, le silence s'est fait autour de cette grande cause qui fera époque dans l'histoire : ce n'est que de temps en temps qu'un journal apprend que le général Rivière, chargé de l'instruction, la poursuit activement, entend chaque jour de nouveaux témoins. Donnons quelques détails intimes sur le service d'honneur et surtout de surveillance dont est l'objet l'accusé depuis son entrée dans la maison de l'avenue de Picardie, n° 32.

La surveillance et la garde du maréchal sont confiées au colonel Gaillard, directeur de la justice militaire; chargé de prendre les dispositions qu'il juge les plus convenables, le colonel doit coucher dans l'habitation; et depuis cinq mois il n'y a pas manqué une seule fois. Pendant le jour il vient faire de fréquentes visites, mais il est suppléé toutefois dans les détails du service par un lieutenant. Trois sergents des pénitenciers (ayant le grade de sergent-major) l'assistent, l'un faisant l'office de concierge, recevant les visiteurs et contrôlant les permissions de visite, les deux autres faisant incessamment des rondes de jour et de nuit. Ils ne sont pas armés et n'ont aucune communication avec le maréchal dont ils n'approchent pas et chez lequel ils n'entrent jamais. Le colonel Gaillard, le lieutenant, son adjoint, les trois sous-officiers de la justice militaire, plus un poste de quatre cavaliers, toujours prêts à monter à cheval, constituent le seul personnel permanent de la prison. Seul le colonel Gaillard a le droit d'approcher du maréchal, ce dont il use d'ailleurs avec discrétion.

Tous les jours un poste de cinquante hommes de la garnison de Versailles, commandé par un capitaine, assisté d'un lieutenant ou d'un sous-lieutenant, se rend en grande tenue de service à l'avenue de Picardie. Il est reconduit à son arrivée, réglementairement, comme pour entrer dans une place de guerre, et ce n'est qu'après qu'il pénètre, sans batterie ni sonnerie, dans le jardin de l'habitation. Le poste est abrégé sous des barreaux, qui lui feraient indiquer que l'instruction du procès ne touche pas encore à sa fin. Le chef est reçu par le colonel Gaillard en personne qui lui donne des instructions très-détaillées.

Avant tout, les armes sont chargées. Les consignes, remplies d'attention, sont, au fond, de la dernière rigueur; elles se résument à ceci : ne gêner en rien le maréchal, qui a le droit de circuler librement à l'intérieur et même d'accompagner ses visiteurs jusqu'à la porte; ne pas faire attention à lui en le regardant avec curiosité : cette consigne vient d'une

des peintures de la grande salle qui furent détruites dans cet incendie passaient pour les meilleures compositions de Blanchet. Un des compartiments représentait le temple d'Auguste accompagné de figures allégoriques; un autre, la fondation de Lyon par Plancus; un troisième, à l'aide de figures symboliques, montrait la réunion de la ville de Lyon à la couronne; enfin les batailles d'Alexandre figuraient sur quatre panneaux. On dit que Blanchet faillit mourir de chagrin de voir anéantir ses plus beaux travaux.

Le consulat fut attéré en voyant disparaître en peu d'instant la partie la plus importante des remarquables ouvrages qui lui avaient coûté tant de soins et de peines pour les conduire à bonne fin. Les finances de la ville étaient d'ailleurs dans un état qui rappelait un peu celui d'aujourd'hui.

On ne fit donc que des travaux purement provisoires pour mettre les parties atteintes à l'abri des intempéries. Quatorze ans plus tard on fut obligé de faire encore quelques travaux du même genre. Ils coûtèrent 1,350 livres. C'est dire combien peu l'on pouvait faire.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 16 Octobre 1872.

L'HOTEL DE VILLE

ET LE

POUVOIR CENTRAL (1)

Nous ne voulons pas entrer ici dans le détail de tout ce que fit le Consul pour la décoration intérieure de la Maison de Ville, comme on l'appellait alors. Disons seulement que ce ne fut qu'en 1672, vingt-six ans après la pose de la première pierre, que l'édifice fut entièrement terminé. Les échafauds n'avaient rien épargné. Germain Pauthot et le célèbre

Blanchet avaient peint toute la cage du grand escalier, soit en grisaille, soit en coloris. Ils avaient reçu pour ce travail la somme, presque énorme pour l'époque, de quinze mille livres tournois et de 50 louis d'or pour éternelles.

Pauthot et Blanchet avaient encore exécuté des peintures importantes dans la salle dite de Henri IV, placée dans le pavillon nord et dans laquelle avaient lieu les nominations des échelons.

Le plan primitif, durant ces vingt-six années, avait subi des altérations notables. Depuis Pierre de Séve, prévôt des marchands en 1646, et les évêques qui l'assistèrent, le Consul, naturellement, avait été renouvelé plusieurs fois, et des idées nouvelles devaient constamment se superposer aux anciennes. M. Desjardins fait observer avec raison qu'il a fallu à Simon Maupin une grande abnégation et une grande docilité pour tout accepter et tirer parti de tous les projets.

M. Desjardins, soit à l'aide de documents conservés aux archives, soit en établissant lui-même des évaluations lorsque les documents faisaient défaut, est arrivé à estimer la dépense totale de l'édifice à deux millions cinq cent mille livres du temps, soit dix millions de francs de nos jours, si l'on tient compte de l'abaissement monétaire.

Le savant architecte ajoute, avec beaucoup de raison : « Nous devons admirer sans ré-

serve la ferme volonté et la persévérance habile de ces magistrats consulaires, qui, au prix des sacrifices les plus considérables et avec des peines infinies, ont su conduire à bonne fin l'édifice que nous admirons aujourd'hui et qui sera pour longtemps la gloire architecturale de la cité. »

La façade sur la place des Terreaux était, à ce moment, très-différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Le rez-de-chaussée et le premier étage seuls tels qu'ils avaient été conçus par Maupin.

Voici l'édifice tel qu'il se présentait alors : la partie centrale, composée de cinq baies à chaque étage n'avait qu'un rez-de-chaussée et un premier étage. L'avant corps central était couronné par un fronton circulaire sur les flancs duquel étaient accotés en silhouette des trophées d'armes, accompagnant l'écusson de la ville de Lyon.

Cette partie centrale était couverte par un toit aigu à quatre pentes. Les pavillons avaient au contraire un rez-de-chaussée et deux étages, tels qu'ils les ont encore. Seulement au lieu des toitures à forme convexe qui les surmontent ils avaient eux aussi des toits aigus à quatre pentes. Les frontons triangulaires percés d'un œil de bœuf et

(1) Voir le numéro du 9 octobre.

plainte faite un jour par le maréchal au colonel Gaillard, et qui a valu au soldat qui le prononçait une punition disciplinaire de quinze jours de prison. Pour le reste, ordre de faire feu, sans sommation préalable, sur toute personne qui tenterait de franchir le mur, soit pour entrer, soit pour sortir, et ramasser avec soin, en prévenant immédiatement le chef de poste, tout papier ou paquet qu'on chercherait à introduire du dehors.

Pour donner une idée plus exacte du service de surveillance, à partir de la nuit il est prescrit à l'officier commandant le poste d'inscrire sur un cahier déposé à cet effet, le nom et le numéro matricule de chacun des soldats qui vont en faction, avec l'endroit où ils sont placés.

Il existe aussi la collection complète des factiennaires de nuit depuis cinq mois, et si un événement extraordinaire était connu on pourrait immédiatement, étant donné l'ordre, retrouver les hommes de garde. Un service de ronde est organisé toute la nuit de façon que, constamment, les sentinelles sont en éveil; il est recommandé, en s'approchant, de baisser la voix.

Le maréchal a constamment auprès de lui un des deux aides de camp : les colonels Magnan et Villette, qui tour à tour sont de service, et partagent alors entièrement, pendant huit jours, le régime de la captivité. Tous les jours le maréchal, qui s'est retiré dans un logement voisin, vient avec ses enfants, et ne se retire qu'à sept heures du soir, à la retraite. L'aîné des fils du maréchal qui a cinq ans et demi et qui l'adore, couche par-ci par-là avec son père, et obtient cette autorisation, mais à grand-peine. Il voit pendant le jour qu'il veut, mais à sept heures, sur le palier, où il reste jusqu'au jour.

L'état de santé du maréchal paraît satisfaisant, cependant il est très-fatigué et semble souffrir d'un mal intérieur. Ses repas lui étaient d'abord apportés de l'hôtel : au jour-d'hui la cuisine se fait chez lui, et chaque matin, la voiture aux provisions est introduite avec précaution dans la place.

M. Lachaud, qui venait d'abord très fréquemment avenue de Picardie, a, depuis quelque temps, espacé ses visites. Les matériaux de la défense sont, paraît-il, réunis et il les classe en ce moment. — Quant au maréchal, quand il lui parle, il déclare volontiers que « puisqu'on l'accule, il se défendra et que ce qu'il dira ne sera pas du goût de tout le monde !... » (Gaulois.)

Circulaire du ministre de la guerre

M. de Cissey vient d'adresser aux généraux commandant les divisions territoriales et actives une circulaire qui intéresse non-seulement l'armée, mais encore toutes les familles dont les enfants passeront, à partir de 1873, un temps plus ou moins long sous les drapeaux. Nous croyons devoir la reproduire :

Général, La nécessité d'élever sans cesse la valeur individuelle de nos soldats et la prochaine application du service obligatoire, qui introduira, en proportions nouvelles, dans les rangs de l'armée, des hommes appartenant à toutes les classes de la société, constitue bientôt une situation d'un caractère spécial, dont il importe de se préoccuper dès à présent.

C'est pour cela qu'au moment de l'appel de la classe 1871 et de l'arrivée sous les drapeaux d'un certain nombre d'engagés volontaires, je crois devoir éveiller votre sollicitude sur les soins à donner aux hommes de recrue dès leur entrée au service.

Désormais, en effet, la diversité des éléments composant chaque classe imposera aux instructeurs des obligations plus sérieuses encore qu'auparavant. D'un côté, il faudra se garder d'abaisser, par des procédés non compatibles avec leur position sociale, les jeunes gens les plus favorisés au point de vue intellectuel; de l'autre, au contraire, on devra toutjours relever ceux qui, avant leur entrée au service, ont été les moins avancés sous le rapport de l'éducation et de l'instruction.

Enfin, s'il est indispensable d'inculquer aux uns et aux autres les principes de discipline qui font la force des armées, il faut, pour y parvenir, allier la vigueur du commandement aux égards dus à des hommes dont le dévouement prépare le succès. On ne saurait trop éviter désormais les duretés, les gros mots dont les recrues pourraient être l'objet dans le cours de leur première instruction.

Ces procédés, en contradiction avec notre caractère national, prescrits par nos règlements, n'ont jamais existé d'ailleurs qu'à l'état de rares exceptions. A l'avenir, devant la grande et difficile mission de former l'armée active et les réserves, il est nécessaire de les interdire rigoureusement.

Il convient du reste, à ce sujet, de se reporter aux paragraphes 1 et 2 des principes généraux de la formation des troupes insérés en tête de l'ordonnance du 2 novembre 1833 et, aux bases de l'instruction du règlement du 16 mars 1869, sur les manœuvres d'infanterie et de cavalerie.

Je compte, général, sur votre sollicitude éclairée et sur la bonne volonté constatée aujourd'hui dans tous les services et à tous les degrés de la hiérarchie, pour assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution de ces prescriptions.

Recevez, etc. Le ministre de la guerre, M. CISSEY.

Paris, 27 septembre 1872.

Alsace-Lorraine

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

Belfort, 12 octobre 1873.

Bientôt Belfort ne portera plus d'autre trace du bombardement qu'il a subi que les innombrables taches blanches dont les vieux murs ont constellé la base du Vieux-Château. Les édifices particuliers sont tous réparés; la grande maison Grosborne, sur la place d'Armes, est remise à neuf et est plus belle que jamais. L'église seule a encore un air délabré. A l'intérieur, elle est réparée et presque prête à recevoir de nouveau le culte.

Au-dessus de Belfort, un autre témoin rappelle le souvenir du siège : la tour La Motte élève encore vers le ciel son pan de mur resté debout. Les Allemands n'ont pas essayé de la relever, comme d'ailleurs ils n'ont rien touché aux anciens forts. En revanche, ils travaillent avec activité aux forts extérieurs.

Les travaux ont commencé à la fin de mai. On a d'abord curé les fossés, puis régularisé les talus et les arêtes très-ondoyantes, et en même temps construit à l'intérieur de solides casemates qui font tout le tour des forts. Ces casemates, adossées au rempart, sont couvertes d'une double rangée de poutres en sapin posées côte à côte, les unes, les inférieures, — perpendiculairement au rempart; les autres, par-dessus, parallèlement.

Ces casemates ont remplacé les baraquements projetés pour les troupes d'occupation de la Marne et de la Haute-Marne. Elles ont été construites par un entrepreneur français (M. Simon, quincaillier), sous la direction d'ingénieurs allemands. Pendant que les ouvriers civils y travaillaient, les soldats allemands faisaient les travaux de fortification proprement dits, sauf l'addition des casemates, qui a amené, ce me semble, une certaine augmentation du relief, tout s'est fait sur l'ancien plan.

Aucun de ces forts n'est d'ailleurs armé.

Aux Perches il y a des plates-formes pour les grosses pièces d'artillerie, mais ces pièces sont absolument absentes. Aux Barres on voit encore quelques vieux canons laissés par les Français. A Bellevue, pas un canon.

Les Allemands ne laissent visiter leurs travaux qu'à ceux qui ont une permission de la place, mais cette permission s'obtient assez aisément pour ceux qui ont de bonnes raisons à faire valoir. Quand on demande aux officiers pourquoi tous ces travaux, ils répondent tantôt qu'ils ont voulu loger leurs soldats à l'abri, même en cas de siège, tantôt que le traité de paix les oblige à tenir en bon état les fortifications qu'ils occupent. De façon ou d'autre du moins la France paiera les dépenses... si on lui rend Belfort; mais sur cette question sur les intentions finales des Allemands, les travaux actuels ne peuvent fournir aucune indication, ni en bien, ni en mal.

On lit dans les Débats :

C'est en vain que les populations d'Alsace-Lorraine ont donné et donnent encore tous les jours les preuves les plus palpables de l'aversion que leur inspire la domination allemande. Les feuilles dévouées à M. de Bismarck ne veulent point se rendre à ces témoignages si concluants. La Correspondance de Berlin cite un discours d'Anney dans lequel M. Gambetta a parlé de la « spontanéité et du dévouement avec lesquels la Savoie s'est donnée à la famille française !... » Que dirait la presse française, s'écrie la Correspondance, si nous, Allemands, nous substituions à la Savoie l'Alsace-Lorraine, et si nous allions parler avec la même rhétorique, à propos de notre Savoie, de cette spontanéité et de ce dévouement?... Mais il est vrai que chez nous n'a pas été mise en scène la comédie plébiscitaire si superbement jouée en Savoie et à Nice. — La presse française ne serait pas embarrassée pour répondre. Elle dirait que la comédie plébiscitaire n'a pas été jouée dans l'Alsace-Lorraine parce qu'on n'a pas osé la jouer en prévision du dénouement. Elle ajouterait qu'il n'y a eu aucune émigration en Savoie et à Nice, que le gouvernement français n'a été obligé d'employer dans ces pays aucune des mesures violentes et odieuses auxquelles les Allemands ont eu recours dans les provinces annexées et qu'enfin l'acte de désespoir par lequel les malheureux habitants de ces provinces ont abandonné le sol natal plutôt que de subir le joug du vainqueur peut bien passer pour un plébiscite; c'est même un plébiscite en action, le plus significatif de tous. Ce n'a pas été là une comédie, comme la Correspondance de Berlin appelle ce qui s'est fait en Savoie, mais la plus horrible et la plus odieuse des tragédies.

Le président de la République ne quittera pas Paris jeudi prochain. Le jour de sa rentrée à Versailles n'est pas encore fixé; elle pourrait avoir lieu au plus tôt samedi.

Le cardinal de Bonnehoe, arrivé de Rome, a été reçu hier matin par M. Thiers.

Le prélat a été ensuite rendre visite à M. Barthélemy Saint-Hilaire.

L'Espérance nationale dit que M. Rouher avait demandé une audience à M. Thiers, celui-ci lui aurait fait répondre que s'il s'agissait du prince Napoléon, il ne pourrait l'accorder.

Il est complètement inexact, assure la Correspondance universelle, que M. Vimercati ait, l'autre jour, quitté Paris avec l'intention de se rendre auprès du prince Napoléon, envoyé près de lui, selon les uns, par M. Nigra, selon les autres par M. Thiers. M. Vimercati était simplement parti pour présenter sa fille à la famille de son futur gendre. A la gare, il rencontra M. Rouher qui l'invita à venir voir le prince Napoléon. M. Vimercati refusa tout d'abord, mais, ayant appris que la princesse Clotilde était également au château de Millemont, il alla d'abord conduire M^{lle} Vimercati chez ses futurs parents et revint présenter ses hommages à la fille de son souverain.

La même correspondance se dit en mesure d'affirmer que le prince Napoléon n'a nullement demandé l'intervention de M. Nigra et que ce dernier ne s'est pas rendu chez M. Thiers à propos de cette affaire, dans laquelle il n'est pas intervenu et n'avait pas à intervenir. La princesse Clotilde étant aujourd'hui Française et tous les égards dus à son rang et à sa parenté ayant été témoignés par le gouvernement et les autorités.

Le Journal officiel dément, à son tour, la démission de M. Ernest Picard de ses fonctions de ministre de France en Belgique. La même feuille, répondant au Figaro, qui prétendait que la circulation avait été interdite dans la forêt de Saint-Germain, parce que le ministre de la guerre y chassait, déclare que « cette nouvelle est tout à fait inexacte » monsieur le général de Cissey, pas plus que les autres ministres ses collègues, n'ayant jamais chassé dans la forêt de St-Germain. »

Par circulaire ministérielle, les sous-préfets, maires, commandants de gendarmerie, et commissaires de police, sont priés de prendre les mesures nécessaires pour empêcher la circulation des publications suivantes :

1° La guerre civile en France, adresse du conseil général de l'Association internationale des travailleurs à tous les membres de l'Association en Europe et aux Etats-Unis, publiée à Londres; 2° prospectus annonçant la vente, à Genève, d'un ouvrage intitulé : la Bataille de mai, le Panthéon, la Cour martiale du Luxembourg, par Maxime Guillaume. L'interdiction de ces deux publications a été prononcée par décision ministérielle du 14 septembre dernier; 3° Amnistie, plus d'état de siège, par le sieur Thirifot, publié à Bruxelles, dont l'interdiction a été prononcée par décision ministérielle du 18 septembre.

La Liberté dit qu'un nouveau projet de loi, relatif à la réorganisation de la magistrature, élaboré entre la commission spéciale et le garde des sceaux, sera déposé sur le bureau de l'Assemblée dans les premiers jours de la rentrée.

D'après le projet en élaboration, on songerait à donner à nos colonies une constitution basée sur le régime adopté en Angleterre. Elles recevraient de la métropole une subvention dans laquelle entreraient l'entretien des troupes et celui des autorités de tous genres.

Le gouverneur aurait les pouvoirs les plus étendus et administrerait constitutionnellement. Les colonies emploieraient les revenus selon leurs besoins. Elles n'enverraient plus de députés à l'Assemblée.

Aujourd'hui, 15 octobre, M. Jules Simon part pour son voyage d'inspection dans les lycées.

Le musée des Copies de tableaux célèbres, que veut installer au Louvre le ministre de l'Instruction publique et l'administration des

beaux-arts, est en voie de formation.

Les musées de province sont priés en ce moment de céder au Louvre, contre échanges, les copies qu'ils possèdent, et des visites sont faites dans les ateliers à la recherche des copies de maîtres exécutées, dans leur jeunesse, par les peintres en renom.

On y joindra les copies faites à l'école de Rome chaque année. En même temps, de nombreuses commandes, émanant de l'administration, seront achevées d'ici à quelques mois.

Les peintres Gérôme et Boulanger sont partis hier avec une dizaine de leurs élèves, pour l'Algérie, où ils se proposent de faire un séjour de six mois, pour y reproduire les sites les plus pittoresques et les types africains.

Les officiers atteints par une mesure disciplinaire, lisons-nous dans l'Avenir national, pour avoir assisté au banquet privé de Grenoble, viennent d'être dirigés séparément sur divers régiments.

Une demande avait été adressée par ces officiers au ministre de la guerre pour obtenir d'être réunis dans le même régiment et de subir leur peine ensemble.

Mgr l'évêque de Nantes proteste, dans une lettre adressée aux journaux de cette ville, contre cette phrase de M. Thiers : « Les faits ont été exagérés; une lettre de l'évêque de Nantes au préfet semble le reconnaître. »

Le préfet déclare qu'il n'y a pas, dans sa lettre au préfet de la Loire-Inférieure, « le plus petit atome pour justifier ou atténuer la honteuse émeute du 26 septembre. »

« Je maintiens que l'émeute a eu tous les caractères que j'ai dits, elle a été une insulte prolongée et violente, un attentat aux personnes, comme à la liberté de conscience, une honte pour une ville paisible et pour une administration prévoyante et forte. »

L'enquête qui se poursuit nous fixera sur le véritable caractère des désordres de Nantes.

Les cochers de Nice persistent à repousser le nouveau règlement fait par la mairie de Nice et continuent leur grève.

L'ordre n'a pas été troublé et ne le sera probablement pas. Toutes les mesures sont prises pour qu'il soit rigoureusement maintenu.

La ville de Paris, sur la proposition de M. Say, se propose, dit-on, d'inscrire à son budget une somme provisoire de 1,500,000 francs destinée à être employée en secours immédiat pour les émigrants d'Alsace-Lorraine.

Aux termes d'une récente circulaire du ministre de l'intérieur, les Alsaciens-Lorrains qui ont opté pour la nationalité française sont de droit électeurs et éligibles sans condition de temps et de résidence.

L'automne est venu. L'hiver sera-t-il oui ou non rigoureux ? nous ne pouvons l'affirmer, mais les oiseaux de passage qui d'ordinaire ne descendent du nord passent en bandes nombreuses.

Déjà, depuis quelques jours, les rivages de la Manche étaient couverts de chevaliers, de guignards, de pluviers, de vanneaux, de courlis, etc.

Voici maintenant la grande migration des foulques, milouins, souchets, ridennes, siffleurs, morillons, pilets, sarcelles, harles, etc. Allons, chasseurs, vite en campagne.

La Correspondance universelle se dit autorisée à démentir formellement la dépêche adressée de Berlin au Télégraphique News, d'après laquelle il existerait « une clause secrète au traité de Francfort, garantissant à la Prusse la durée des pouvoirs de l'Assemblée actuelle jusqu'au paiement total de l'indemnité de guerre. »

C'était là une nouvelle fantaisie trop germanique pour qu'il y eût besoin de la démentir.

Le Moniteur universel annonce, dans ses dernières nouvelles, que le prince de Bismarck s'est adressé au gouvernement anglais pour avoir l'autorisation de faire construire un port allemand de refuge dans l'île de Héligoland.

Le prince de Liechtenstein, souverain d'une petite principauté sur les frontières de la Suisse, veut rivaliser avec le prince de Monaco. Il a offert un asile dans sa capitale Vadou aux croupiers et aux fermiers des jeux bannis de l'Allemagne. On compte beaucoup pour faire réussir ce projet sur le voisinage des bains suisses. Pourvu qu'il ne paye pas l'hospitalité qu'il offre à ces fugitifs de la roulette par une médiatisation !

On lit dans la Gazette de Lausanne : « Une maison de commerce du canton d'Argovie, ainsi que plusieurs autres maisons se plaignent d'avoir été citées et jugées par le tribunal de première instance du département de la Seine, contrairement aux dispositions du traité conclu entre la France et la Suisse, le 15 juin 1869. — Ces maisons demandent l'intervention du conseil fédéral auprès du gouvernement français dans le but de faire observer les dispositions de ce traité. Le conseil fédéral a transmis la plainte au ministre suisse à Paris, et, d'une manière générale, il recommande aux commerçants suisses de refuser toutes citations des tribunaux français qui seraient faites en violation du traité de 1869 concernant les formalités des actions judiciaires. »

L'exportation des montres faites en Suisse, pour l'Amérique du Nord, depuis le premier février jusqu'au 30 septembre de cette année, s'élève au chiffre de 11,077,213 francs, tandis que, l'année précédente, elle s'élevait seulement à 9,008,397 fr. L'exportation générale pour les Etats-Unis s'élève, pour les neuf premiers mois de 1872, à 31,733,865 fr., soit 5,142,037 fr. de plus que pendant la même période l'année passée.

La fonderie de fer de M. Johnston, située en Pensylvanie, et l'une des plus grandes de l'Amérique, a été détruite par un incendie. Les pertes sont évaluées à un demi-million de dollars.

ÉTRANGER

M. de Bismarck

ET LA CHAMBRE DES SEIGNEURS DE PRUSSE M. de Bismarck essaye de donner à la politique intérieure de la Prusse un vernis libéral. Il a mis à l'étude divers projets de loi qui vont mettre son gouvernement en conflit avec le parti des hobereaux. On écrit de Berlin le 10 octobre à l'Indépendance belge au sujet d'un de ces projets :

Une des lois les plus importantes qui vont occuper la prochaine session des Chambres, c'est la réforme de l'organisation des cercles et arrondissements, qui tend à modifier profondément les lois existantes sur la matière et à réduire la prépondérance des éléments féodaux dans une proportion depuis longtemps réclamée par les progrès de la société moderne.

Cette réforme sera en même temps toute une révolution dans l'administration des districts ruraux et de l'assiette des impôts dans les campagnes. Un des chefs du parti ultra-conservateur a dit tout haut que cette loi était la plus importante et la plus dangereuse aussi de toute la Constitution.

Aussi ce parti a fait et fera encore les plus grands efforts pour faire échouer la loi à la chambre des seigneurs. C'est de son sein que l'on a répandu des rumeurs fallacieuses sur l'attitude du gouvernement en présence de la réforme. On a dit que le prince de Bismarck prenait un médiocre intérêt à la réussite du projet, que le ministre de l'intérieur était tiède, etc., et qu'il suffirait d'une résistance tant soit peu énergique des conservateurs pour faire rejeter la loi à la première chambre.

La déclaration semi-officielle de la Correspondance provinciale d'hier, a mis fin à tous ces commérages en affirmant de nouveau la solidarité du ministère en faveur de l'organisation des cercles et en invitant à être exactement à leur poste ceux des membres de la chambre des seigneurs dont les dispositions favorables à la réforme peuvent être supposées. Ce langage, dont la fermeté a produit une certaine sensation, rappelle tout à fait celui des organes ministériels à l'occasion de la loi sur l'inspection des écoles qui a triomphé malgré l'opposition du parti féodal.

Les temps ne sont plus où une coterie de hobereaux fanatiques, et inspirés par le plus étroit égoïsme, pouvait entraver des réformes dont d'autres peuples moins éclairés ont depuis longtemps recueilli des fruits.

Turcs et Monténégrins. Nous trouvons dans la Gazette d'Augsbourg quelques détails sur l'origine du combat qui a eu lieu, il y a une quinzaine de jours, sur la frontière turco-monténégrine, entre des Turcs et des Monténégrins.

Le ministre de la guerre de Turquie avait ordonné au commandant militaire du vilayet de Bosnie d'établir un fort entre Kalachine et Lipova. Comme le territoire où cette construction devait être élevée est contesté depuis des années entre la Turquie et le Monténégro, le gouvernement de Cetigne a voulu s'opposer à sa prise de possession par des troupes ottomanes, et a envoyé un détachement qui a attaqué les soldats turcs; il en est résulté un combat acharné qui n'a cessé que grâce à l'intervention des représentants des puissances européennes à Sarajewo; plus tard un armistice a été conclu, et le général turc a promis qu'une commission serait instituée pour examiner les droits de propriété du Monténégro sur le territoire en litige. Il aurait infiniment mieux valu instituer la commission avant de chercher à prendre possession de localités dont la nationalité n'est pas rigoureusement fixée. Si la version de la Gazette d'Augsbourg est exacte, ce n'est pas au Monténégro que reviendraient les premiers torts dans ce regrettable incident.

Finances de New-York. Le maire de New-York a envoyé, le 17 juillet dernier, au conseil municipal de cette ville un message dans lequel il exposait complètement des finances, dettes et ressources des diverses branches du gouvernement de la ville. Il estimait la dette totale à 86,000,000 dollars, déduction faite du fonds d'amortissement, de l'argent en caisse et des taxes perçues cette année, ou à 120,000,000 dollars sans ces déductions.

Le taux de la taxe, cette année, sera de 2.78 et produira 33,437,523 dollars, outre 900,000 dollars pour les rues.

Ces grandes dépenses sont amplement justifiées pour une ville d'un million d'habitants, avec 29 milles de quais, 300 milles de rues pavées et 160 milles de rues non pavées; 20,000 bacs de gaz brûlant chaque nuit et revenant à 43 dollars par an chacun, 350 milles de conduits à eau du Croton; 277 mille d'égoûts, outre 75 milles à construire; 2,000 hommes de police, 600 pompiers coûtant 3,000,000 de dollars; 3,000 ouvriers; 51,466 criminels à entretenir; 195,384 indigents à assister; 50,000 enfants dans les écoles publiques et 250,000 dollars à payer annuellement pour salaire des juges et frais généraux de justice.

Dans la seconde partie de son message, le maire recommandait de porter la force de la police à 2,500 hommes; il félicitait le département des docks de ses travaux utiles; il annonçait que les dépenses de l'instruction publique pour 1872, sont estimées à 3,017,265 dollars. Le nombre des professeurs, en décembre 1871, était de 2,765; celui des élèves, 101,883.

En 1871, les dépenses du service contre l'incendie ont été de 1,080,025. La croissance rapide de la ville au-dessus du parc central exige l'établissement de nouvelles compagnies de pompiers dans ces quartiers.

La valeur des propriétés mobilières et immobilières de la ville pour 1872 est estimée à 1,104,098,087 dollars contre 1,076,253,695 dollars pour 1871, d'où une augmentation de 27,844,392 dollars. Le montant approximatif des hypothèques sur immeubles est de 400 millions de dollars.

Un novembre dernier, la dette du département des parcs s'élevait à 1,620,039 dollars. Les fonds affectés depuis à ce service ont été employés à la réduction de la dette. On commencera bientôt la construction d'un musée dans le parc central.

Les diverses institutions sous le contrôle des commissaires de charités ont reçu, en 1871, 27,877 personnes. Le bureau de travail a procuré de l'emploi à 48,058 personnes. Il a été incarcéré dans la prison de ville 43,058 personnes, dont 21,182 ont été transférées dans la Workhouse, et 2,368 dans le pénitencier. Dans le cours de l'année dernière, le surintendant des pauvres extra muros a accordé des secours à 19,157 indigents.

Le total des dépenses du département des constructions a été de 41,931,977 dollars; 2,036 bâtiments ont été achevés et 2,333 commencés. (L'Italie financière.)

Un arrêté du préfet du département du Rhône convoque les conseils municipaux des communes du département du Rhône pour le 9 novembre prochain, à l'effet de tenir leur quatrième session ordinaire de 1872, dont la clôture aura lieu le 18 du même mois.

Comme nous avons reproduit, sous toutes réserves, d'après plusieurs journaux de Lyon, l'incident Jacques Pilon, à la réunion des ouvriers croupiers, la plus simple impartialité nous commande d'insérer également aujourd'hui les deux lettres que le délégué de cette corporation adresse, par la voie du Petit Lyonnais au Courrier de Lyon et à la Décentralisation :

Lyon, le 14 octobre 1872. Monsieur le rédacteur en chef du COCARIER DE LYON,

Nous venons vous demander à quel titre vous vous êtes occupé de notre réunion, et le nom des mouchards qui vous ont fournis les magnifiques renseignements que vous livrez à votre public.

Comme nous respectons trop pour engager une polémique avec vous, mais nous vous dirons que nous vous tenons pour infâme et menteur jusqu'à ce que vous ayez donné les noms de vos mouchards et nous vous prions à l'avenir de ne pas vous occuper de nous.

Nous vous prions en conséquence d'agréer l'assurance du profond dégoût que nous professons pour les infâmes et les menteurs.

Pour la corporation des croupiers et par son ordre, Le délégué à la correspondance; CLAVEL (Jean).

Lyon, 14 octobre 1872. Monsieur le rédacteur en chef du journal la DÉCENTRALISATION.

Comme le mépris que vous inspirez à tout honnête homme ne nous permet pas de lire votre journal, il a fallu le fait du hasard pour que votre article du 11 courant nous tombât sous la main, et d'abord permettez-moi de vous le dire, les mouchards qui vous servent et qui vous ont donné les prétendus renseignements sont, comme vous, bien infâmes; ou vous les payez fort mal, car sans cela ils eussent fait preuve d'un peu plus de logique, et vous d'un peu plus de dignité. Car vous mentez avec un cynisme et une impudence qui font, nous le savons, votre gloire habituelle.

Vous dites que le citoyen Pilon émerge de l'assemblée et escalade une table et que de vingt cotes à la fois on lui a demandé son nom et ce qu'il était; à ceci je répondrai que le citoyen Pilon avait été invité par nous à assister à la réunion et que celui qui l'a interpellé si grossièrement est précisément un de ces hommes qui craignent de perdre leur place; ce dont l'assemblée avait fait bonne et prompt justice, car les cris de : à la porte n'ont pas été prononcés contre le citoyen Pilon, mais bien contre celui qui l'avait insulté.

A ceci, je vous répondrai encore que le Pilon est sorti avec moi et un de mes collègues, et que les croupiers lui ont non pas montré la porte, ainsi que vous le dites, mais, au contraire, l'ont cordialement remercié en le priant d'excuser celui d'entre eux qui avait pu, oubliant toute dignité, l'insulter aussi grossièrement que maladroitement.

Voilà ce que vous mouchardez ont dû vous dire; mais, avec votre mauvaise foi habituelle, il vous était trop doux de pouvoir jeter un peu de votre lave immonde sur un républicain qui vous porte outrage en démasquant vos infamies et vos mensonges, pour ne pas le faire.

Nous vous prions d'agréer l'assurance du profond mépris que nous inspirons vos turpitudes et vos mensonges.

Nous vous respectons trop pour engager une polémique avec vous, mais nous vous dirons que nous vous tenons pour infâme et menteur jusqu'à ce que vous ayez donné les noms de vos mouchards et nous vous prions à l'avenir de ne pas vous occuper de nous.

Nous vous prions en conséquence d'agréer l'assurance du profond dégoût que nous professons pour les infâmes et les menteurs.

Pour la corporation des croupiers et par son ordre, Le délégué à la correspondance; CLAVEL (Jean).

Lyon, 14 octobre 1872. Monsieur le rédacteur en chef du journal la DÉCENTRALISATION.

Comme le mépris que vous inspirez à tout honnête homme ne nous permet pas de lire votre journal, il a fallu le fait du hasard pour que votre article du 11 courant nous tombât sous la main, et d'abord permettez-moi de vous le dire, les mouchards qui vous servent et qui vous ont donné les prétendus renseignements sont, comme vous, bien infâmes; ou vous les payez fort mal, car sans cela ils eussent fait preuve d'un peu plus de logique, et vous d'un peu plus de dignité. Car vous mentez avec un cynisme et une impudence qui font, nous le savons, votre gloire habituelle.

Vous dites que le citoyen Pilon émerge de l'assemblée et escalade une table et que de vingt cotes à la fois on lui a demandé son nom et ce qu'il était; à ceci je répondrai que le citoyen Pilon avait été invité par nous à assister à la réunion et que celui qui l'a interpellé si grossièrement est précisément un de ces hommes qui craignent de perdre leur place; ce dont l'assemblée avait fait bonne et prompt justice, car les cris de : à la porte n'ont pas été prononcés contre le citoyen Pilon, mais bien contre celui qui l'avait insulté.

A ceci, je vous répondrai encore que le Pilon est sorti avec moi et un de mes collègues, et que les croupiers lui ont non pas montré la porte, ainsi que vous le dites, mais, au contraire, l'ont cordialement remercié en le priant d'excuser celui d'entre eux qui avait pu, oubliant toute dignité, l'insulter aussi grossièrement que maladroitement.

Voilà ce que vous mouchardez ont dû vous dire; mais, avec votre mauvaise foi habituelle, il vous était trop doux de pouvoir jeter un peu de votre lave immonde sur un républicain qui vous porte outrage en démasquant vos infamies et vos mensonges, pour ne pas le faire.

Nous vous prions d'agréer l'assurance du profond mépris que nous inspirons vos turpitudes et vos mensonges.

Pour la corporation des croupiers et par son ordre, Le délégué de la corporation; CLAVEL (Jean).

Quoiqu'elle nous appelle « Grollards », la Décentralisation peut être assurée que nous mentionnerons sa réponse, si elle juge à propos d'en faire une, à ces étranges factums.

ou se devine La présence d'une âme innocente et divine et la main expérimentée des disciples du citoyen Favier.

Cette même Décentralisation, pour laquelle nous sommes, paraît-il, des grollards, veut bien nous apprendre qu'on meurt temps que l'invitation du maire au président de la République arrivera à destination, un mémoire spécial du préfet sera adressé à Paris à l'effet d'édifier complètement M. Thiers sur l'état de notre ville. Ce mémoire doit servir à l'exposé des motifs du projet de loi qui sera soumis à l'Assemblée, dès son retour, pour la suppression de la mairie centrale de Lyon.

Merci du renseignement, ô aimable confrère!

Décidément Lyon est le rendez-vous de tous les hommes de génie qui doivent réformer le monde.

Ces jours derniers, c'était le citoyen Galland, un Lyonnais, qui écrivait au président de la République qu'il possédait les moyens d'édifier mathématiquement le corps d'armée de ligne de bataille et qu'il souffrait, avec cent mille hommes, en vaincre deux à trois millions et à rester maîtres du champ de bataille.

Maintenant c'est M. Sigaud qui vient faire, dans la salle de l'ancienne Bourse, des conférences ayant pour but de provoquer la fondation d'une société destinée à s'occuper des moyens pratiques de supprimer les guerres et les conflits internationaux.

La distribution des récompenses aux exposants est officiellement fixée au dimanche 27 courant.

A cet effet, M. Tharel doit partir très-incassament pour Paris afin de remettre directement à M. Thiers la pétition qu'on a fait signer à tous les passants dans tous les recoins de l'Exposition.

Que répondrait M. Tharel si on lui demandait la légalisation de toutes les signatures ? On prétend que c'est M. Teisserenc de Bort qui viendra présider la cérémonie.

Nous regretterions autant que qui que ce soit l'absence du président de la République; seul il aurait pu relever dignement l'éclat de la fête; mais aussi pourquoi s'y être si mal pris ?

BUREAUX DU JOURNAL DE LYON

Souscription table with columns for names and amounts. Includes 'EMIGRANTS ALSACIENS & LORRAINS' and 'SEPTIEME LISTE'.

DEPECHES DU SOIR

Madrid, 14 octobre. Le capitaine général de la Galice est entré hier soir au Ferrol; il est maître de la ville.

DEPECHES PARTICULIERES

Table of exchange rates and prices for various goods from different locations like Paris, London, and Amsterdam.

DEPECHES DU MATIN

Berlin, 15 octobre. La Gazette de la Croix dit que les informations des journaux concernant un prétendu changement politique en Prusse...

MARCHÉS DES QUAIS SAINT-ANTOINE, DE L'ANGUEVECHE ET DE LA PLACE SAINT-JEAN. Les prix-courant sont peu changés depuis notre dernière revue...

1° La demande de M. de Lavelette tendant à empêcher l'exécution du séquestre jusqu'à ce que l'Assemblée fédérale ait prononcé sur son recours est écartée.

2° Le séquestre mis par le gouvernement du Valais le 21 septembre, sur le chemin de fer de la ligne d'Italie, est maintenu provisoirement.

3° Le gouvernement du Valais est responsable de l'administration intérieure et de l'exploitation de la ligne dans le sens de l'arrêté du 19 septembre relativement à l'observation des prescriptions légales.

4° Jusqu'au moment où l'Assemblée fédérale aura prononcé sur le recours, la ligne d'Italie et son matériel restent propriété de la Compagnie et ils ne peuvent être vendus sans l'assentiment de celle-ci.

5° L'administration de la Compagnie de la ligne d'Italie devra prouver qu'elle possède encore actuellement les attributions qui lui avaient été conférées par la Compagnie.

BOURSE DE PARIS DU 15 OCTOBRE 1872. Table with columns for 'COMPTANT', 'COURS DE CLOTURE', 'HAUSSE', 'BAISSE'.

BULLETIN AGRICOLE ET COMMERCIAL

Le temps que nous subissons depuis quelques jours suspend les labours et les semailles; sous l'influence aussi de pluies continuelles et de l'abaissement de la température...

VARIÉTÉS

L'Ostréiculture.

M. Henri de Parville adresse au Journal des Débats une longue et intéressante correspondance relative à la culture des huîtres dans le bassin d'Arcachon.

L'ostréiculture constitue une des principales richesses du bassin d'Arcachon. L'ensemencement et la récolte de l'huître y prendront, dès qu'on le voudra sérieusement, un développement considérable.

Il y en a une de rechange, se hâte de dire le matelot qui nous conduisait; c'est qu'en effet les parcs sont à marée basse, mais avec 5 à 7 mètres d'eau au-dessus du sable à marée haute, il ne serait pas bon de s'y attarder outre mesure.

Or, jamais l'huître n'a eu de tête. Car il est toute une classe de mollusques qui naissent, se développent et vivent fort à l'aise, privés de cet appendice que nous avons la bonhomie de croire nécessaire à l'existence.

Bien qu'il n'y ait pas de tête chez l'huître, il y a une bouche; elle se trouve à la réunion des lobes du manteau, au sommet des valves.

Sans cerveau ni cervelle, les huîtres n'en ont pas moins tout un système nerveux dont le point de départ se trouve près de la bouche; elles ne voient ni n'entendent; elles paraissent n'avoir pas d'autres sens que le toucher.

La saison du frai dure de juin à septembre; pendant ces trois mois, l'huître est laiteuse, impropre à l'alimentation; elle pond ses œufs. Quand l'évolution est avancée, la masse des œufs devient jaunâtre, gris brun et gris violet.

Sur les côtes favorables au développement des huîtres, on trouve des bancs considérables qui devraient, d'après les lois de la reproduction aller sans cesse en augmentant de richesse; mais il en est tout autrement.

La pêche brutale et inintelligente de l'huître sur nos côtes avec la drague n'a pas peu contribué à anéantir les bancs.

au développement des plus petites. Aussi a-t-on pris le parti, dans le parc que nous visitons, de le soumettre à un véritable triage.

On les classe en trois catégories, après les avoir fait passer à travers des cribles de mailles appropriées, et chaque catégorie est enfermée dans des caisses de conservation analogues aux ambulances.

Quant M. Coste recueillait les crassats d'Arcachon, devenus à peu près stériles, plus de cent concessionnaires, associés à des marins, se livrèrent avec ardeur à l'ostréiculture; il y eut un moment de vogue pour l'industrie huître; tout le pays voulut en faire.

Or, l'huître s'attachait si bien à la tulle que, lorsqu'il s'agissait de la détacher, on en brisait beaucoup; un dixième environ; puis les courants amenèrent des vases en grande quantité, et les petites huîtres envasées ne préservèrent plus. Le découragement se mit parmi les exploitants, et d'autant plus vite que leur engouement avait été plus rapide.

Les vases envahissaient les bassins où les huîtres étaient déposées. M. Michelet construisit les écailles d'huîtres en voulant les détacher des tules. Pourquoi ne pas combiner un enduit qui permit de les enlever sans les casser?

Le soleil pendant l'été, le froid pendant l'hiver exerçaient une action pernicieuse sur la jeune huître; à l'aide de petites digues, il y a maintenu le niveau de l'eau dans les caisses à une hauteur suffisante, de manière à abriter les mollusques contre les ardeurs du soleil ou les froids de l'hiver.

Les résultats ont été si brillants, que les crassats abandonnés font aujourd'hui l'objet de nombreuses demandes de concessions. La vogue est revenue avec le succès, et plusieurs parcs sont déjà en pleine exploitation.

On vit fixés sur ce talus, attachées sur les fascines, un nombre incalculable de petites huîtres de quelques millimètres. C'est l'ensemencement qui a produit son effet; c'est la récolte de l'aveur. Au delà distribués parallèlement sur tout l'espace de terrain immergé, des bassins entourés de digues, avec ouverture sur de petits canaux de lavage.

C'est le magasin général où l'on dépose les huîtres, depuis les plus petites jusqu'aux plus grandes. Là elles grandissent sous une couche d'eau qui reste toujours de plusieurs centimètres à marée basse, et que l'on peut d'ailleurs faire varier à volonté.

Plus loin, un piège à crabes: une sorte de nasse dans laquelle on enferme du poisson; le crabe gourmet s'y faufile et n'en sort plus.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table of public silk conditions for Lyons, dated 15 October 1872. Columns include 'NOM', 'SORTES', 'FRANCE', 'ÉTRANGER', etc.

BALLOTS PESÉS

Table of weighed bales for Lyons, dated 15 October 1872. Columns include 'NOM', 'SORTES', 'FRANCE', 'ÉTRANGER', etc.

SAINT-ÉTIENNE, 14 octobre 1872

Table of public silk conditions for Saint-Etienne, dated 14 October 1872. Columns include 'NOM', 'SORTES', 'FRANCE', 'ÉTRANGER', etc.

BALLOTS PESÉS

Table of weighed bales for Saint-Etienne, dated 14 October 1872. Columns include 'NOM', 'SORTES', 'FRANCE', 'ÉTRANGER', etc.

AVIGNON, 14 octobre.

Table of public silk conditions for Avignon, dated 14 October 1872. Columns include 'NOM', 'SORTES', 'FRANCE', 'ÉTRANGER', etc.

BALLOTS PESÉS

Table of weighed bales for Avignon, dated 14 October 1872. Columns include 'NOM', 'SORTES', 'FRANCE', 'ÉTRANGER', etc.

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES DE LYON, DU 4 AU 11 OCTOBRE 1872.

Large table of public silk conditions for Lyons, dated 4 to 11 October 1872. Multiple columns for 'NOM', 'SORTES', 'FRANCE', 'ÉTRANGER', etc.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

du 13 Octobre. M. Winkler (Antoine), journalier, rue Smith, maison Bouvard, et Mlle Heidaumann (Thérèse), rue d'Alger, 20.

de d'Ily, 15. M. Raguey (Joachim-Jean-Marie), boulanger, rue Petit-David, 6, et Mlle Binaud (Fleurie), à Brignais. M. D'Hennezel (Le vicomte Armand-Armand), capitaine au 9^e régiment de chasseurs à cheval, à Senlis, et Mlle Aynard (Marie), place de la Charité, 5. M. Maynard (André), forgeron, cours Bavard, 38, et Mlle Esprit Marie, montée de Gourguillon, 17.

rue du Mail, 36, avec Mlle Saint-Oyant (Joseph-Augustine), place de la Miséricorde, 21. M. Tarpin (Louis-Joseph), joaillier-bijoutier, place Saint-Clair, 7, avec Mlle Simon (Jeanette Eugénie), Aix-les-Bains. M. Point (Prosper-Hippolyte), teinturier-dégraisseur, rue Parrelle, 3, avec Mlle Cattin (Marie), à Beaupréaie (Isère).

M. Cinquin (Benoit-Antoine), jardinier, route de Venissieux, 17, et Mlle Patricot (Françoise), rue Grôlée, 10. M. Masset (Dominique), cultivateur à Saint-Pierre-d'Alvey (Savoie), et Mlle Maillard (Caroline), rue de Castries, 10. M. Bezault (Pierre-Michel-Alphonse), marchand de vins, cours Perrache, 51, et Mlle Prost (Louise), rue Ravez, 3.

Marché en gros de la Martinière. Dindes... la pièce 5 50. Oies... 6 50. Canards... 2 45. Volailles... 3 50. Poulets... 1 90. Pigeons... 90. Beurre... le kilogramme 2 10. Œufs... le cent 8 50. Fromages... le kilogramme 1 40.

Divers aux halles. Pain de ménage... 38. Bouff... 1 30. Hauteur du Rhône au-dessus de Pétiage... 4 40. Sa température... 4 30. Hauteur du Rhône au-dessus de Pétiage... 4 40. Sa température... 4 30. Quantité d'eau tombée à Lyon du 1^{er} au 15 octobre... 0 153.

AVIS à MM. les employés du commerce de détail. Pour faciliter l'étude de la langue anglaise aux employés des maisons de détail, M. Barret, de Londres, professeur d'anglais, ouvrira un cours le mardi 15 courant à 9 heures 1/2 du soir. Il y en aura d'autres à 7 heures 1/2 et à 8 heures 1/2 du soir. Le prix de ces cours sera très-moédié. S'adresser, 28, rue de Lyon.

Etude de Me FRANC, avoué à Lyon, rue de l'Hotel-de-Ville, numéro 2. VENTE aux enchères publiques, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, d'une pièce de TERRE ET PRÉ de la contenance de cent soixante ares cinquante centiares, confiné au levant par le chemin de Chaponost à Soucieux, au midi par terre et par Bonnet, et par la veuve Vanel, au couchant par pré à Bonnet, au nord par pré à Davet et par à Chevrot, sauf plus vrais et meilleurs confins, s'il en existe.

Etudes de Me Laurent PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constantine, 10, successeur de Me A. Thoury, et de Me Camille DIDIER, notaire à Lyon, rue Constantine, 13. VENTE PAR LICITATION JUDICIAIRE à laquelle les étrangers seront admis, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à midi, D'une Propriété

COURS OFFICIEL DES DENRÉES du 6 au 12 octobre 1872. Marché aux grains. Prix moyen. Blé... l'hectolitre 21 83. Blé... le quintal métrique 29 50. Farine ronde... l'hectolitre 39 20. Seigle... l'hectolitre 10 85. Orge... l'hectolitre 10 40. Sarrasin... l'hectolitre 10 80. Maïs... l'hectolitre 12 60. Avoine... l'hectolitre 7 65.

AGENCE MATRIMONIALE SEPTIÈME ANNÉE Riches partis dans toutes les positions S'adresser, ou écrire, au directeur de l'Agence à Lyon, visible tous les jours, de midi à 4 heures. 4, rue de Penthèvre, au premier, à droite. Discretion absolue. 4280

THE BERAUD Le plus agréable des Purgatifs Gueirissant Migraines, Coliques, Maux de Tête, purifiant le Sang et facilitant la digestion. SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES

LA CURÉE roman par Emile Zola; 1 vol. in-18; Charpentier et Co éditeurs. Après une interruption causée par des raisons qu'il n'est inutile de relater, le roman de M. Emile Zola, repart enfin. La bibliothèque Charpentier ayant acquis des premiers éditeurs le droit de publication de la série des Rougon-Macquart dont fait partie La Curée, vient de mettre en vente la 2^e édition de ce roman. Des l'apparition du livre son succès a repris avec une intensité telle que dans la journée de l'apparition du livre, un tiers de l'édition a été enlevé.

Etude de Me SARRA-GALLET, huissier à Lyon, rue Constantine, 12. VENTE JUDICIAIRE Samedi dix-neuf octobre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place Saint-Paul, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques divers objets saisis consistant en tables, chaises, lingerie, matériel, batterie de cuisine et vaisselle servant à l'exploitation d'un fonds d'hôtel.

COMPAGNIE DES FONDERIES, FORGES & ACIÉRIES de Saint-Etienne SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4,000,000. AVIS MM. les Actionnaires de la société anonyme des fonderies, forges et aciéries de Saint-Etienne, sont convoqués en Assemblée générale ordinaire pour le mardi 29 octobre, à 1 heure de relevée, dans la salle des réunions industrielles, au palais du Commerce, à Lyon.

MALADIES de la PEAU ALTERATION du SANG POMMADE FONTAINE SALSEPAREILLE FONTAINE Préconisée par les plus grands médecins de Paris, MM. Delzans, Guibout, Horteloup, Pidoux, Bouchardat, Longet, pour guérir rapidement les dartres et la plupart des maladies de la peau réputées incurables. Son effet est merveilleux contre les rougeurs de la face, l'inflammation des paupières, les hémorrhoides, les démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps (frictions légères chaque soir). Le pot: 2 f.

Paris-Journal PARAISSANT LE MATIN A PARIS EST MIS EN VENTE A LYON, A 8 HEURES DU SOIR, DANS TOUS LES KIOSQUES ET CHEZ M. ÉVRARD, LIBRAIRE, 32, RUE DE LYON. Prix : 20 cent. AVEC LE PLAN-GUIDE DE L'EXPOSITION

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41 A LOUER en totalité ou en partie UN VASTE LOCAL situé au centre des affaires AYANT 17 CROISEES DE FACADE AU PREMIER AU-DESSUS DE L'ENTRESOL S'y adresser 41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

Le marché est de nouveau plus faible et le cours de 87 a été reperdu aujourd'hui. Les affaires étaient, du reste, moins actives que ces jours derniers sur les fonds français. Nous avons coté le 3 0/0 53.10, le 5 0/0 1871 de 84.22 1/2 à 85.15, le 5 0/0 1872 de 87 à 88.85.

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial data for BOURSE DE PARIS on Monday, October 14, 1872.

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial data for BOURSE DE LYON on Tuesday, October 15, 1872.

Table with columns: OBLIGATIONS, ACTIONS, and various financial data for BULLETIN FINANCIER on October 15, 1872.